

Vous avez dit caisses noires?

VIRGINIE HEYER Elle s'interroge sur le fameux Fonds de la réunification. Le Conseil exécutif, forcément, n'a pas pu éclairer totalement sa lanterne. Mais il promet de se montrer vigilant...

PAR PIERRE-ALAIN BRENZIKOFER

La députée-maire libérale-radical de Perrefitte souhaite obtenir des éclaircissements sur le financement de la campagne relative au vote communaliste à Moutier. Elle avait ainsi posé quelques questions au gouvernement, qui vient d'y répondre. Mais avant, le contexte!

«A de nombreuses reprises durant cette campagne, on a entendu et lu des commentaires de la part des partisans à un rattachement au Jura au sujet des «caisses noires» du canton de Berne dans les années 1970, écrivait la politicienne. En mars 2013, le Journal du Jura publiait pourtant un article au sujet de la Fondation de la réunification du Jura, à laquelle contribuaient alors des communes du Jura en vue de la votation du 24 novembre 2013.»

Et Virginie Heyer d'ajouter que le capital de cette fondation se serait élevé, en 2013, à plus de 500 000 fr. «Selon nos informations, des collectivités publiques du Jura contribuent aujourd'hui encore à la Fondation. Vu la campagne tapageuse de Moutier Ville Jurassienne lors de la votation de 2017, nous sommes en droit de nous interroger son financement. En effet, il est inadmissible que des fonds publics soient engagés dans une votation populaire.»

Elle souhaitait dès lors savoir si l'exécutif a eu vent de quelque chose par rapport à Moutier. «Le financement de la campagne à



Virginie Heyer, entre ses pairs radicaux Pierre-Yves Grivel et Jean-Luc Niederhauser: la provenance de certains fonds l'interpelle. S. GERBER

Moutier ou l'utilisation de la Fondation de la réunification dans ce contexte ont-ils déjà été évoqués ou seront-ils évoqués par le Conseil exécutif en séance de Tripartite?»

Quelle transparence?

Virginie Heyer se demandait enfin si, en vue de la répétition du vote à Moutier, l'exécutif envisageait de mettre en place des mesures qui permettraient de «faire la transparence sur les financements».

Le gouvernement rappelle que la Fondation pour la réunification est une fondation privée. Créée en 1988, elle a pour but la «sauvegarde et illustration de l'identité jurassienne». Elle a reçu des contributions publiques par le passé et a lancé un appel aux communes jurassiennes en 2012. «S'exprimant devant le Parlement jurassien en 2007, la ministre Elisabeth

Baume-Schneider avait relevé que la fondation était dotée «d'un capital intéressant», qui avait servi notamment à la diffusion, dans le Jura bernois, du journal Le Jura libre. Toujours selon Berne, ce thème a fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires depuis la signature de la Déclaration d'intention en 2012. «Sur la base des leçons du passé», le Conseil exécutif a répondu de manière constante que l'engagement de fonds publics par des comités privés pour mener campagne dans une votation était proscrit. «Cela constituerait une atteinte grave à la libre formation de l'opinion publique et donc une violation de la garantie des droits politiques.»

Le gouvernement n'a pas reçu d'informations concernant la campagne du 18 juin 2017. Pour la votation du 24 novembre 2013, le comité «Construire en

semble», militant pour la création d'un nouveau canton formé du Jura et du Jura bernois, avait admis avoir reçu un soutien de 50 000 fr. de la Fondation: «Il avait annoncé son intention de le restituer. Une transparence et des engagements similaires sont attendus des mouvements militant sur le thème de l'appartenance de Moutier», insiste Berne.

Premières démarches

Cela dit, des discussions ont eu lieu concernant la votation du 24 novembre 2013. Le Conseil exécutif est d'avis que les engagements pris à l'époque devraient être réitérés en préparation de la répétition de la votation de Moutier. «Cela pourra faire l'objet de prochaines discussions en Tripartite. L'engagement de fonds publics par des groupes privés constituerait un motif de recours; or le Conseil exécutif veut organiser une votation propre et irréprochable, pour limiter autant que possible le risque d'une nouvelle annulation.»

Enfin, les démarches devant mener à la répétition du vote du 18 juin ont fait l'objet d'une première discussion en Tripartite, sans que les questions de financement aient été abordées. Berne envisage différentes dispositions pour mieux encadrer cette votation, y compris des mesures de transparence. Il a commencé par demander la transparence du registre électoral.

La Chancellerie aux manettes

BILINGUISME

Constatant que le gouvernement veut accorder une plus grande importance au développement du bilinguisme, la députée Anita Luginbühl-Bachmann (PBD, Krattigen) a posé une question à ce propos. Elle veut savoir si le vice-chancelier va continuer de s'occuper de la mise en œuvre, si le gouvernement n'entend pas remettre ce dossier à un de ses membres et s'il ne serait pas plus judicieux de confier ce dossier à la Direction de l'instruction publique (DIP).

Comme le souligne le Conseil exécutif, «le renforcement du bilinguisme est un thème transversal qui touche toutes les Directions et la Chancellerie et est porté par l'ensemble du gouvernement». La Chancellerie étant chargée de coordonner le projet, «il arrive que le chancelier ou le vice-chancelier,

en tant que chef de l'Office du bilinguisme, s'expriment publiquement sur le sujet». Il observe en effet qu'il n'est pas toujours possible de mobiliser un membre du gouvernement pour le faire.

S'agissant d'un transfert du domaine du bilinguisme de la Chancellerie à la DIP, le gouvernement indique que dans le cadre de la réforme des Directions, il n'a jamais été question d'opérer un tel déplacement. «Cette attribution à la Chancellerie est aussi liée au fait que le bilinguisme est un thème transversal relevant de toute la politique institutionnelle, et pas seulement du domaine de la formation», souligne le gouvernement. Selon le thème abordé, un ou plusieurs de ses membres peuvent être appelés à s'exprimer, par exemple la conseillère d'Etat Christine Häsel en ce qui concerne la culture et la formation. PHO

Circulez, pas besoin d'autres mesures

ZONE 30 KM/H

La sécurité des 44 adultes du foyer PTA, à La Neuveville, inquiète le député Mathias Müller (UDC, Orvin). Dans une question à l'adresse du gouvernement, il rappelle que les deux bâtiments de cette institution, qui accueillent des personnes en situation de handicap cognitif, se situent de part et d'autre de l'axe reliant Bienne à Neuchâtel. Une route très fréquentée, où la vitesse est limitée à 50 km/h.

Malgré plusieurs accidents survenus ces dernières années, dont un mortel, «les tentatives de la direction pour que la vitesse soit limitée à 30 km/h aux abords du foyer n'ont pas abouti». Et lors de gros travaux de rénovation entrepris récemment sur cet axe, une nouvelle demande de prolonger la zone 30 jusqu'à hauteur du foyer a été déposée. Mathias Müller veut donc savoir ce

qui empêche une telle prolongation, si les personnes responsables au sein du canton sont au courant de cette situation dangereuse. Et si une prolongation de la zone 30 devait être exclue, il demande quelles seraient les mesures possibles pour réduire le danger. Droit dans ses bottes, le gouvernement rappelle que «sur les routes cantonales, la vitesse est limitée à 50 km/h dans les localités». Des exceptions sont certes possibles, mais uniquement si aucune autre solution n'est envisageable. Or, assène-t-il, «cette condition n'est pas donnée dans le cas présent».

Par ailleurs, note le Conseil exécutif, des mesures ont déjà été prises suite aux accidents survenus. Le passage pour piétons a été rénové, et un îlot de protection marqué, ainsi qu'un éclairage adapté ont été installés. Avec succès, puisqu'il n'y a plus eu d'accident depuis. PHO

Agenda 2030: que Berne s'active!

MAURANE RIESEN Elle veut que le canton soit un acteur actif de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de ses 17 objectifs.

Dans la motion qu'elle vient de déposer, la députée PSA de Moutier fait allusion à cet agenda et à ses objectifs transversaux pour le développement durable.

«Ils doivent être pris en compte dans la mise en œuvre de la Vision 2030 du canton», demande-t-elle. Tout comme elle souhaite que le Conseil exécutif informe régulièrement la population de l'engagement du canton et du niveau d'accomplissement des 17 objectifs de développement durable (ODD).

Dans l'exposé de ses motifs, l'élue rappelle que l'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 ODD sont la référence pour l'engagement national et international en faveur du développement durable.

Trois dimensions

«Les ODD tiennent compte équitablement des trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale, explique-t-elle. L'Agenda 2030 a été

lancé en 2015 et réunit au sein d'un même cadre les objectifs en faveur d'un développement durable pris lors de la conférence de l'ONU Rio+20 et le processus de renouvellement des Objectifs du Millénaire (2000 à 2015).»

Caractère universel

Pour Maurane Riesen, il innove par son caractère universel: «Alors que les Objectifs du Millénaire s'adressaient presque uniquement aux pays pauvres du Sud, l'Agenda 2030 incite tous les pays à relever conjointement les défis urgents de la planète. Dans sa stratégie de mise en œuvre, la Confédération juge la participation des cantons et des communes comme indispensables. Les cantons sont encouragés à concevoir des stratégies cantonales dans le sens des ODD.»

La politicienne se souvient qu'en mars dernier, le Grand Conseil a approuvé le programme gouvernemental de législation 2019 à 2022, qui énonce notamment les buts à



Maurane Riesen. Un regard sur le développement durable. S. GERBER

atteindre par le canton d'ici à 2030 (Vision 2030).

«Certains des axes fixés correspondent à l'Agenda 2030 de l'ONU, mais les 17 ODD vont au-delà de la Vision 2030 du canton et impliquent des objectifs transversaux supplémentaires. Berne doit faire davantage référence à l'Agenda 2030 et renforcer sa collaboration avec la Confédération dans la mise en œuvre des ODD», insiste la motionnaire. Pour elle, une stratégie spécifique à ce sujet serait souhaitable, en parallèle ou intégrée à l'application de la Vision 2030. Elle attend dès lors du Conseil exécutif qu'il informe le pu-

blic des différentes étapes de mise en œuvre et niveaux d'atteinte de son orientation stratégique liée aux ODD, et y accorde une importance particulière dans le cadre de son rapport sur le développement durable qu'il publie en fin de législature.

Exemple à suivre

«Beaucoup de cantons ont adapté leur cadre d'action en matière de développement durable pour l'intégrer dans le cadre de l'Agenda 2030. Il est temps que le canton de Berne y fasse également davantage référence», conclut Maurane Riesen. PABR

EN BREF

GIPFELI GATE ET P-Y GRIVEL

160 croissants, c'est pas rien

On a baptisé ça le Gipfeli Gate. Pas à cause des 160 croissants que Pierre-Yves Grivel a offerts hier matin à ses collègues. Mais à cause du lièvre soulevé par l'intéressé. Soit le fait que la boulangerie Aegerter n'ait pas obtenu le droit de servir ses nombreux clients entre 2h et 6h du matin durant le festival du Gurten. Elle le pouvait les années précédentes parce que l'accès à l'échoppe avait été longtemps perturbé par des travaux. Pierre-Yves Grivel demandait donc par voie de postulat qu'on remédie à de telles aberrations lors de la prochaine révision de la loi sur le commerce et de l'industrie. Son postulat a été accepté. Mais il a surtout été classé grâce à la voix déterminante du président du Grand Conseil, qui n'est certainement pas un adepte de rock et de croissants. Quant à l'exécutif, il s'était retranché derrière l'autorisation accordée pour un seul jour. Hier, le parlement a toutefois décidé de repousser l'heure d'ouverture des magasins le samedi de 17 à 18h. Et d'autoriser la vente quatre dimanches au lieu de deux. Rapport? Aucun! PABR